



6 et 13

Décembre 2015

Le bureau de vote

**de Saulzet-le-Froid
est transféré de la mairie**

à la salle polyvalente

par ARRÊTÉ du préfet du Puy-de-Dôme
n°2015-(15-01016)/PREF 63/

...

-VU la lettre du 17 août 2015 par laquelle le maire de SAULZET-LE-FROID sollicite le transfert du bureau de vote communal, de la mairie à la salle polyvalente, avec effet au 1^{er} décembre 2015, dans un souci de favoriser l'accès des personnes à mobilité réduite.

...

ARRÊTÉ :

...le siège de ce bureau est fixé à la salle polyvalente de SAULZET-LE-FROID...

